Informations de base

2019/2088(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2018: Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) **Subject** 8.70.03.08 Décharge 2018	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CZARNECKI Ryszard (ECR)	07/10/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive NOVAKOV Andrey (EPP) WOLTERS Lara (S&D) STRUGARIU Ramona (Renew) EICKHOUT Bas (Greens/EFA) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	METSOLA Roberta (EPP)	06/11/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	OETTINGER Günther

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
27/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	

18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
04/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0075/2020	
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0118/2020	Résumé
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
14/05/2020	Résultat du vote au parlement		
15/05/2020	Résultat du vote au parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2088(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/00822

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE639.924	06/12/2019	
Avis de la commission	LIBE	PE643.086	21/01/2020	
Amendements déposés en commission		PE645.054	31/01/2020	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0075/2020	04/03/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0118/2020	13/05/2020	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	05761/2020	06/02/2020	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2019)0316	27/06/2019	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
NOVAKOV Andrey	Rapporteur(e) fictif/fictive	CONT	02/03/2020	Europol

Acte final
Budget 2020/1978 JO L 417 11.12.2020, p. 0453

Décharge 2018: Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)

2019/2088(DEC) - 13/05/2020 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération en matière répressive (Europol) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 501 voix pour, 79 contre et 12 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers d'Europol

Le budget final de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération en matière répressive pour l'exercice 2018 s'élevait à 135.737.021 EUR, soit une augmentation de 13,84 % par rapport à 2017. Cette augmentation est due aux tâches supplémentaires qui élargissent son mandat.

Budget et gestion financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 96,10 %, soit une légère baisse de 3,62 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement s'est élevé à 86,92 %, soit une baisse de 2,09 % par rapport à 2017.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les marchés publics, les conflits d'intérêts et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- l'Agence a atteint 78 % des objectifs fixés pour les indicateurs de performance et qu'elle a progressé dans la mise en œuvre de 79 % des actions contenues dans le programme de travail 2018;

- une étude de faisabilité devrait être menée afin d'évaluer la possibilité, au minimum, de mettre en place des synergies communes avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), voire de les fusionner complètement;

- le nombre d'opérations soutenues par l'Agence est passé de 1496 en 2017 à 1748 en 2018 (soit une augmentation de 16,8 %);

- au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à 96,35 %, avec 555 agents temporaires nommés sur les 576 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 550 postes autorisés en 2017);

- un équilibre inégal entre les sexes a été signalé pour 2018 parmi les cadres supérieurs - 145 hommes et 27 femmes, avec 43 hommes et 10 femmes au sein du conseil d'administration.